

DISPOSITIF MAISONS D'ÉDITION SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Projet	Coût global (devis fournis)	Auto financement	Aide sollicitée	Autres aides publiques
VOLET 1 – DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET PROMOTION <i>50% maximum des dépenses éligibles, plafonnée à 15 000 € pour un projet sur 1 an</i>				
Accompagner la stratégie commerciale et de communication. <i>Aide non cumulable avec l'aide régionale aux salons thématiques.</i>				
VOLET 2.1 – EMPLOI <i>40% maximum du salaire brut chargé annuel en année 1 30% maximum du salaire brut chargé annuel en année 2</i>				
Soutien à la création de nouveaux emplois ;				
VOLET 2.2 – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX PROFESSIONNELS <i>50% maximum des dépenses éligibles, plafonnée à 10 000 €</i>				
Amélioration des espaces et outils de travail.				
VOLET 2.3 – REPRISE D'UNE MAISON, RACHAT DE CATALOGUE <i>50% maximum des dépenses éligibles, plafonnée à 30 000 €</i>				
Projet de reprise d'une maison d'édition ou rachat de catalogue.				
VOLET 2.4 – DIFFUSION ET DISTRIBUTION <i>50% maximum des dépenses éligibles, plafonnée à 15 000 €</i>				
Changement de diffuseur ou distributeur, ou évolution du mode de diffusion ou distribution.				
VOLET 3 – POLITIQUE ÉDITORIALE <i>50% maximum des dépenses éligibles, plafonnée à 20 000 € pour un projet sur 1 an</i>				
Accompagner les projets éditoriaux. <i>Aide non cumulable avec le fonds régional d'aide à l'édition.</i>				

TOTAL DE/S PROJET/S	Coût global des projets	Auto financement global	Aide globale sollicitée	Autres aides publiques
Aide globale sollicitée plafonnée à 30 000 €				